



PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°IDF-037-2016-12

PUBLIÉ LE 26 DÉCEMBRE 2016

Sommaire

Agence régionale de santé

IDF-2016-12-26-001 - Arrêté DS général DD95 - Décembre 2016 - RAA (4 pages)

Page 3

Agence régionale de santé

IDF-2016-12-26-001

Arrêté DS général DD95 - Décembre 2016 - RAA

Arrêté DS général DD95 - Décembre 2016

ARRETE n°DS-2016/151

PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE

du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France

Vu le code de la santé publique et notamment le titre III du livre IV de la première partie, consacré aux Agences régionales de santé

Vu le code de l'action sociale et des familles

Vu le code de la sécurité sociale

Vu le code du travail

Vu le code de la défense

Vu le code de l'environnement

Vu le décret du 1^{er} juillet 2015 portant nomination de Monsieur Christophe DEVYS, conseiller d'Etat, Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à compter du 17 août 2015

ARRETE

Article 1er

Délégation est donnée à Madame Anne-Lyse PENNEL-PRUVOST, Déléguée territoriale du Val d'Oise, à effet de signer, pour la délégation départementale du Val d'Oise, les actes relatifs aux domaines suivants :

- Ambulatoire et service aux professionnels de santé
- Etablissements et services de santé
- Etablissements et services médico-sociaux
- Prévention et promotion de la santé - protection de la population
- Veille et sécurité sanitaires
- Ressources humaines et affaires générales
- Démocratie sanitaire et inspections

Cette délégation inclut la signature de tous les actes ou pièces, relatifs aux procédures contentieuses relevant des actes faisant grief, dans les domaines visés ci-dessus et la désignation des agents, placés sous son autorité, chargés d'assurer la représentation de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à l'audience dans le cadre desdites procédures.

Article 2

Demeurent réservés à la signature du Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France :

- Les actes de saisine des tribunaux administratifs et de la chambre régionale des comptes d'Ile-de-France
- Les arrêtés portant autorisation, modification, transfert ou cessation d'activité des structures relevant de la compétence de l'Agence régionale de santé Ile-de-France, à l'exception de ceux relatifs aux pharmacies, aux laboratoires de biologie médicale et aux sociétés de transport sanitaire
- Les correspondances adressées au Président de la République, aux Ministres, aux membres du Gouvernement, aux parlementaires et aux Présidents des conseils régionaux et départementaux

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de la Déléguée départementale, la délégation qui lui est conférée est donnée à Mme Anne VENRIES, Déléguée départementale adjointe, sur l'ensemble des attributions de la Déléguée départementale.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement simultanés de la Déléguée départementale et de la Déléguée départementale adjointe, délégation de signature est donnée aux Responsables de département et service suivants, dans la limite de la compétence de leur département ou service d'affectation :

- Madame Elisabeth COATIVY, Responsable du département coordination des Inspections et réclamations
- Madame Anne GAMBLIN-SRECKI, Responsable du département ville/hôpital
- Monsieur Yves IBANEZ, Responsable du département veille et sécurité sanitaires
- Madame Ghislaine OLIVIER, Responsable du département prévention et promotion de la santé
- Monsieur Emmanuel PERESSINI, Responsable du département ressources humaines et fonctions support
- Madame Sophie SERRA, Responsable du département médico-social

Article 5

En cas d'absence ou d'empêchement simultanés de la Déléguée départementale, de la Déléguée départementale adjointe et des Responsables de département et service, délégation de signature est donnée aux agents suivants, dans la limite de leur service d'affectation :

- Madame Stéphanie AUGUSTINIAK- MAGNE, cellule de veille, d'alerte et de gestion sanitaires
- Madame Marjorie BARSOTTI, département médico-social
- Madame Hagira BENBRAHAM, département ville/hôpital
- Madame Adeline CARET, département ville/hôpital
- Madame Emeline CRENN, département médico-social
- Madame Joëlle DEVOS, département prévention et promotion de la santé
- Madame le Docteur Marion DREYER, département veille et sécurité sanitaires
- Madame Christine DOBIGNY, département ville/hôpital
- Monsieur Nicolas HERBRETEAU, département veille et sécurité sanitaires
- Monsieur Mustapha LARABA, département médico-social
- Monsieur Franck LAVIGNE, département ville/hôpital
- Madame Florence LEBLOND-VIENNOT, service santé environnement
- Monsieur le Docteur Rémi LE COENT, département médico-social
- Madame Helen LE GUEN, service santé environnement
- Madame le Docteur Sonia MICHAUT, département ville/hôpital
- Madame Valérie PEUTIN, département médico-social
- Madame Astrid REVILLON, service santé environnement
- Monsieur André SIMONNET, département prévention et promotion de la santé
- Monsieur Eric VENOUGOBALANE, département médico-social

Article 6

Délégation de signature est donnée à Madame Anne-Lyse PENNEL-PRUVOST, Déléguée départementale du Val d'Oise, à effet de signer, tous les actes relatifs au domaine des eaux conditionnées, relevant de la compétence de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France.

En cas d'absence ou d'empêchement de la Déléguée départementale, la délégation qui lui est conférée est donnée, dans le domaine précité, à Mme Anne VENRIES, Déléguée départementale adjointe.

En cas d'absence ou d'empêchement simultanés de la Déléguée départementale, de la Déléguée départementale adjointe, délégation de signature est donnée, dans le domaine précité, à Monsieur Yves IBANEZ, Responsable du département veille et sécurité sanitaires.

En cas d'absence ou d'empêchement simultanés de la Déléguée départementale, de la Déléguée départementale adjointe et du Responsable du département veille et sécurité sanitaire, délégation de signature est donnée, dans le domaine précité, à :

- Monsieur Nicolas HERBRETEAU, département veille et sécurité sanitaires
- Madame Helen LE GUEN, service santé environnement

Article 7

Délégation de signature est donnée à Monsieur Marc PULIK, Délégué départemental des Yvelines, à effet de signer, tous les actes relatifs au domaine des crématoriums et la continuité des actions de l'agence, relevant de la compétence de l'Agence régionale de santé Ile-de-France, pour la délégation départementale du Val d'Oise.

En cas d'absence ou d'empêchement simultané du Délégué départemental des Yvelines, délégation de signature est donnée, dans le domaine précité, à Madame Corinne FELIERS, Responsable du département veille et sécurité sanitaires, délégation départementale des Yvelines.

En cas d'absence ou d'empêchement simultané du Délégué départemental des Yvelines et du Responsable du département veille et sécurité sanitaires, délégation de signature est donnée, dans le domaine précité, à Madame Nathalie MALLET, Responsable adjointe du département veille et sécurité sanitaires des Yvelines.

Article 8

L'arrêté n° DS-2016/053 du 30 juin 2016 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France est abrogé.

Article 9

La Déléguée départementale du Val d'Oise est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Région Ile-de-France et du Val d'Oise.

Fait à Paris, le 26/12/2016

Le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Ile-de-France

signé

Christophe DEVYS